

Donation à notre enfant unique

Par noutcha, le 28/09/2009 à 18:59

Bonjour,

propriétaire d'un bien, ns voudrions le donner avec le moins de frais possible à notre enfant unique à notre mort.

mon époux à 69 ans et moi 65

ce bien nous a été donné par mes beaux-parents il y a plus de 20 ans